

fournir un service régulier à temps entier pour chaque comté ou groupe de deux ou trois comtés voisins qui sont compris dans l'organisation. Il y a maintenant 55 unités de ce genre qui embrassent 65 comtés. Les officiers sanitaires des anciens districts, dont le nombre est maintenant réduit à 11, voient aux quelques comtés non encore organisés en unités sanitaires. Plusieurs municipalités, comme Montréal et Québec, ont leurs propres bureaux de santé.

Le département de la santé et du bien-être social maintient, outre son service administratif, les divisions suivantes: laboratoires, génie sanitaire, démographie, hygiène mentale, institutions de charité publique, districts et unités sanitaires, épidémiologie, hygiène industrielle, alimentation (y compris hygiène maternelle et puériculture), maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène, enseignement de l'hygiène dentaire, publicité, etc.

Des services sont dispensés sous forme de consultations, conférences publiques, inspections scolaires, cliniques ambulantes de pédiatrie et de tuberculose, enquêtes de toutes sortes, immunisation, assainissement, etc. Vingt-sept dispensaires anti-tuberculeux ont été établis ainsi que 70 cliniques de pédiatrie, y compris ceux et celles qui sont subventionnés par le gouvernement provincial.

Le discours du Trône de la session de 1945 de la Législature de Québec annonce que des mesures seront proposées relativement à la santé et au bien-être social. Au moment d'aller sous presse, cette législation est prête mais n'a pas encore été mise en vigueur.

**Ontario.**—Le Ministère de la Santé de l'Ontario est administré par un ministre du gouvernement. Celui-ci est assisté d'un sous-ministre et d'un officier médical en chef. Les activités du Ministère comprennent les divisions suivantes: hôpitaux, prévention de la tuberculose, prévention des maladies vénériennes, maladies évitables, laboratoires, hygiène maternelle et infantile et enregistrement des infirmières, y compris inspection des écoles de sciences hospitalières. Deux nouvelles divisions ont été créées en 1944: service public d'infirmières, dont le besoin est né de l'augmentation de la demande auprès de ce ministère pour des infirmières de la santé publique et de l'intérêt accru de la population pour cette œuvre essentielle; et administration de la santé publique. Cette division, tenant compte de l'intérêt croissant pour de plus grandes unités d'administration de santé publique, s'occupe d'organiser celles-ci et particulièrement les unités sanitaires de comtés.

Le travail local (1943-44) est accompli par un Conseil d'hygiène et un officier médical pour chacune des 900 municipalités. Dix-sept municipalités ont maintenant des officiers médicaux à temps entier.

Malgré la très lourde perte de personnel expérimenté, passé aux forces armées, le Ministère s'est efforcé de faire face aux nouvelles responsabilités imposées par la guerre aux organismes officiels de santé. Il a insisté particulièrement sur un contrôle plus efficace des maladies vénériennes et sur la création d'une forme plus acceptable d'administration locale de la santé publique. Les problèmes de plus en plus nombreux de l'hospitalisation sont surveillés en permanence et l'impossible est tenté pour en arriver à une solution satisfaisante.

*Services municipaux de santé et fondation du cancer.*—La loi des services municipaux de santé de 1944 pourvoit à la création d'une commission qui sera chargée d'aider aux municipalités à établir des systèmes de soins médicaux, hospitaliers, dentaires et infirmiers payés d'avance.

Au cours de l'année 1944, un organisme légal connu sous le nom de Fondation ontarienne pour le traitement du cancer et les recherches sur cette maladie a été